

de Jean II (1286) à Jean III le Bon († 1341)

Le long règne pacifique de Jean Ier le Roux a été bénéfique à la Bretagne. La modernisation de l'administration du duché, entreprise par Pierre de Dreux, a été poursuivie avec bonheur. Si l'influence française est devenue prépondérante tant sur le plan économique que culturel, le duc a su conserver une certaine indépendance politique. Le bel essor que connaît la chrétienté en Europe au XIIIe siècle, couronné en France par la belle figure de saint Louis, est marqué en Bretagne par celle de saint Yves.

Saint Yves



Yves Hélori est né au manoir de Kermartin, près de Tréguier, en 1253. Âgé de 14 ans, il part étudier à l'université de Paris. Là, au milieu des étudiants de toutes nationalités, il se fait remarquer par sa modestie, sa charité, son esprit de mortification et sa vive intelligence. Dix ans après, il s'en va à Orléans où l'on enseignait le droit.

Revenu en Bretagne, il jouit rapidement d'une réputation de savant et de lettré. Il est d'abord retenu à Rennes par l'évêque qui lui confie la charge d'official (juge du tribunal ecclésiastique) mais bientôt l'évêque de Tréguier le réclame pour lui confier cette même charge dans son diocèse et, après lui avoir conféré les ordres sacrés, le nomme également recteur de Trédrez puis de Louannec. Il meurt en 1303.

Juge intègre, avocat des pauvres, providence de tous les nécessiteux, il est aussi un modèle pour les pasteurs. De 1291 à sa mort, il multiplie ses prédications. Les foules sont attirées par sa parole persuasive et par son évidente sainteté

Après sa mort, son tombeau ne tarde pas à devenir un véritable centre de pèlerinage Une enquête pour sa canonisation est décrétée par une bulle pontificale du 26 février 1330.

Yves Hélori de Kermartin est canonisé le 17 mai 1347, et sa fête placée au calendrier romain à la date anniversaire de son décès : le 19 mai. Il est le saint patron secondaire de la Bretagne, le patron des avocats, et le défenseur des pauvres et des opprimés.

Jean Ier le Roux

duc de Bretagne (1221-1286)

Jean II ép. Béatrice d'Angleterre
duc de Bretagne (1286-1305)

Blanche (1270-1327) **Arthur II** (1261-1312) Marie (1268-1339)
duc de Bretagne (1305-1312)
épouse

1 - en 1275, Marie de Limoges (†1291) 2 - en 1294, Yolande de Dreux (†1322)

Jean III le Bon Guy de Penthièvre **Jean IV de Montfort le**
Conquérant duc de Bretagne (1312-1341) duc de Bretagne (1341-1345)

Jean II

Le nouveau duc a quarante-sept ans à la mort de son père. Il a été associé au pouvoir, il va continuer la politique de Jean le Roux. A l'occasion d'une réunion des Etats, en 1288, il s'efforce de régler le problème du tierçage qui opposait les barons et le peuple au clergé. Malgré les protestations des évêques, le pape approuve les dispositions arrêtées par le duc.

En 1294, France et Angleterre rentrent en guerre. La position de la Bretagne est délicate. Jean veut garder le riche comté de Richemont et il prend le parti du roi d'Angleterre. Tandis que le duc se voit confier le commandement de l'armée anglaise en Guyenne, des troupes anglaises et galloises débarquées à la pointe Saint-Mathieu pillent la région. Cette trahison a pour conséquence un renversement des alliances. Les Bretons viennent au secours de Philippe le Bel contre les Anglo-Flamands.

Les remerciements du roi de France ne sont pas sans danger, il reconnaît à la Bretagne le titre de duché-pairie. Depuis longtemps, Rome reconnaissait ce titre de duc mais si Jean II acceptait d'être pair de France, il acceptait aussi d'être lié au roi de France. Philippe le Bel envoie des agents en Bretagne pour percevoir de nouvelles taxes, autorisées par le pape, sur le clergé du royaume. A Tréguier, ces agents se heurtent à la résistance de saint Yves.

Par sa droiture et son esprit chevaleresque, Jean II apparaît comme l'un des meilleurs princes de son temps.

Arthur II¹

Le règne du fils de Jean II sera court, sept ans. Seul point marquant de ce court passage sur le trône : le règlement définitif de la querelle du tierçage. Les pauvres en sont exemptés.

Le duc meurt en 1312 à La Roche-Bernard et il est inhumé dans le chœur des Cordeliers de Vannes.

Jean III

Le successeur d'Arthur prolonge la longue période de paix dont bénéficie le duché. Jean est l'allié fidèle de Philippe le Bel et de ses successeurs mais il sait maintenir de bonnes relations avec le roi d'Angleterre. Tandis que la guerre de cent ans commence entre les deux royaumes, Edouard III demande à « son très cher cousin » le duc de Bretagne de protéger le commerce anglais et, en retour, il s'engage à rendre le même service à la Bretagne.

Le danger pour le duché vient d'ailleurs. Malgré trois mariages, Jean n'a pas d'héritier. L'anxiété de l'entourage du prince augmente, les intrigues également. Le prince, connu pour sa bonté mais aussi pour sa timidité, refuse de prendre une décision quant à sa succession.

La Très Ancienne Coutume de Bretagne

Sans doute écrite au début du XIV^e siècle, la Très Ancienne Coutume de Bretagne est un recueil des institutions nées de la coutume. D'une grande qualité technique et littéraire, elle est d'abord, par l'esprit chrétien qui l'anime, d'une valeur morale exceptionnelle.

Ses auteurs ont cherché à ce que « *les discussions soient ôtées, les querelles abrégées, que chacun ait son droit, que la paix soit faite entre les gens au temps à venir* ». Pour ces juristes qui s'efforcent de suivre le chemin de saint Yves « *les commandements de droits sont tels : vivre honnêtement, n'offenser personne. Celui qui veut vivre honnêtement, pour avoir l'amour de Dieu et du monde, doit avoir en soi et en user : vérité, loyauté, patience et humilité. Nous devons tous et*

¹ Au sujet du mariage de Arthur II avec Marie de Limoges, voir l'article de Michel de Mauny dans LA BLANCHE HERMINE N° 24 (mai-juin 2001) "Limoges, possession bretonne".

toutes croire en Dieu, le servir, l'honorer, le craindre, l'aimer et obéir aux commandements de la sainte Eglise, selon que Notre-Seigneur et ses apôtres l'ont établi. »

La Coutume ne se réfère pas à des « Droits de l'Homme », elle est humaine. Elle n'a qu'un seul but : « *Mettre la paix entre les gens et essayer de les amender lorsqu'ils s'engagent dans la mauvaise voie* ». Elle a dirigé comme texte écrit le droit breton pendant deux siècles et son influence s'est prolongée jusqu'à la révolution.